

## MOBILITÉ

### **LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE LANCE LE LEVÉLO+ SON SERVICE DE LOCATION LONGUE DURÉE DE VÉLOS ÉLECTRIQUES !**

Conformément à sa feuille de route mobilité, la Métropole Aix-Marseille-Provence est attachée à une vision durable des transports. Levélo+ nouveau service du plan vélo métropolitain adopté en juin 2019, concourt à cet objectif. Économique et écologique, il permet aux habitants du territoire de louer un vélo à assistance électrique pendant un an, à un tarif avantageux : l'opportunité de s'essayer à la pratique des modes doux de déplacement au quotidien et d'adopter de nouveaux comportements avant de s'engager dans un acte d'achat.

#### **Comment s'abonner ?**

Les inscriptions se font à partir d'aujourd'hui **sur le [lepilote.com](http://lepilote.com) (rubrique vélo)**. Une fois l'inscription terminée, il faut prendre rendez-vous pour retirer son vélo. Une boutique itinérante « le camion Levélo+ » parcourra les routes pour distribuer, reprendre les vélos et donner des conseils aux cyclistes. Il sera possible de retrouver cette boutique itinérante à proximité des principales gares et gares routières du territoire de la Métropole.

#### **2000 vélos et 3 modèles différents sont disponibles :**

- Classique : Pour découvrir le confort de l'assistance électrique, pour un usage quotidien, urbain ou périurbain
- Pliant : Idéal pour les trajets intermodaux, adapté au stockage en appartement.
- Familial : Possibilité d'installer des sièges enfant à l'arrière.

#### **Des tarifs différents en fonction de chaque situation :**

- Tout public : 39€ / mois ou 429€ / an (dont 1 mois offert) abonnement accessible à tous.
- Solidaire : 20€ / mois ou 220€ / an (dont 1 mois offert) abonnement accessible aux boursiers ou bénéficiaire de la complémentaire santé solidaire.
- Mobilité : 24€ / mois ou 264€ / an (dont 1 mois offert) abonnement accessible aux détenteurs d'un Pass intégral annuel, permanent ou d'un Pass Métropole étudiant, sénior.

**Levélo+ est un service de mobilité de la Métropole Aix-Marseille-Provence : l'abonnement peut être pris en charge à hauteur de 50% par l'employeur.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Département des Bouches-du-Rhône accompagne les particuliers **pour l'achat d'un vélo électrique**. Tous les habitants des Bouches-du-Rhône peuvent ainsi bénéficier d'une aide de 400 euros d'achat d'un vélo à assistance électrique.

#### **Le saviez-vous ? 27 abris-vélos sont actuellement en service sur le territoire métropolitain :**

27 abris-vélos sécurisés et gratuits, situés à proximité des gares routières ou des pôles d'échanges, sont disponibles sur le territoire de la Métropole. Du fait du nombre croissant d'utilisateurs et de leurs bons retours sur ce service, la Métropole prévoit **d'installer 16 sites supplémentaires d'ici fin 2021**.

**La Métropole se fixe un objectif de 3600 places de vélo en 2024 (dont 60 % sécurisées) sur une cinquantaine de pôles d'échanges, de parkings relais, d'aires de covoiturage et dans les principales zones d'activités.** Comme pour les premiers abris-vélos, l'abonnement sera gratuit. Pour en bénéficier, il faut se rendre en boutique avec sa carte personnelle de transport. Une fois inscrit au service, il est possible d'avoir accès à tous les abris-vélos sécurisés. Plus de renseignements prochainement sur le site du [lepilote.com](http://lepilote.com)

#### **CONTACT PRESSE :**

Yann TAXIL

T : 04 91 99 79 67

presse@ampmetropole.fr